

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

P JL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
M. Mendes

ARTICLE 24

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« dernier »,

les mots :

« service ou cette unité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.